



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 juin 2009

Délibération n°2009-12

Programme de la Cité internationale de Rennes

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »,

Vu le contrat de projets Etat-Région 2007-2013 pour la Région de Bretagne et en particulier l'opération « Cité internationale de Rennes »

Objet de la délibération

Le contrat de projet Etat-Région 2007-2013 pour la Bretagne a inscrit, parmi ses opérations retenues, la construction d'une Cité internationale à Rennes. La collectivité Rennes Métropole a été désignée comme maître d'ouvrage.

Cette Cité internationale abritera le centre de mobilité internationale de Rennes et le siège de son établissement support, l'UEB. Outre ces services la Cité abritera également un gymnase de la ville de Rennes, une cafétéria et des logements destinés aux étudiants étrangers accueillis à Rennes.

A l'issue d'une phase de concertation à laquelle l'UEB a participé, le programme de cette construction est en cours de finalisation. Le conseil d'administration doit se prononcer sur la part du programme qui concerne l'UEB et son service interne, le centre de mobilité internationale. Un extrait du rapport de programmation et le tableau des surfaces correspondantes sont joints en annexe.

Le montage financier de la construction et du premier équipement n'est pas achevé. Les modalités d'exploitation ne sont pas arrêtées. Le conseil d'administration sera appelé à se prononcer ultérieurement sur ces questions.

Proposition :

Le conseil d'administration de l'UEB est appelé à donner son accord sur le programme de construction.

Pièce jointe :

Extrait du rapport établi par les services de Rennes Métropole après concertation avec les partenaires concernés.

Nombre de membres en exercice : 31

Vote : 25	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 25
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibération adoptée



Visa du Président

Pièces jointes au présent document : Transmis au Recteur Chancelier des universités le 24 juin 2009

1.1. Le PRES et le Centre de mobilité internationale de Rennes

1.1.1. LA CREATION DU PRES "UNIVERSITE EUROPEENNE DE BRETAGNE"

La loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 a mis à disposition des établissements d'enseignement supérieur et de la communauté universitaire un nouvel outil de mutualisation de leurs activités et de leurs moyens : les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

Les PRES visent, dans une logique de site, à renforcer la visibilité et l'attractivité du système d'enseignement supérieur et de recherche français. La constitution des PRES doit en effet permettre aux établissements de fédérer localement leurs activités et d'acquérir une taille critique, critère indispensable d'une lisibilité internationale.

Créée par décret le 21 mars 2007 sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Scientifique (EPCS), l'Université Européenne de Bretagne (UEB), est issue de la « première vague » des neuf pôles labellisés par le gouvernement.

Les établissements fondateurs de l'UEB sont les suivants :

- les 4 universités bretonnes : Université de Brest, université de Bretagne-sud, Université de Rennes 1, Université Rennes 2
- Agrocampus Rennes,
- l'ENS de Cachan – antenne de Bretagne,
- l'ENSCR,
- Télécom Bretagne,
- l'INSA de Rennes.

Il convient d'ajouter les membres associés parmi lesquels : les grands organismes de recherche, les CHU de Brest et de Rennes, le Centre régional de recherche contre le cancer, l'ENSAI, l'ENSIETA, l'école Navale, l'école supérieure militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, l'IEP de Rennes et SUPELEC.

Les activités qui y sont déployées concernent, à l'échelle de la Région Bretagne :

- le pilotage d'une stratégie commune de recherche
- la mise en œuvre d'une politique commune en matière de valorisation de la recherche
- le portage et la mise en œuvre d'une politique commune aux Ecoles Doctorales bretonnes (actuellement au nombre de 8)
- le déploiement d'une politique internationale conjointe afin d'accroître les coopérations européennes et internationales de chacun de ses membres
- plus généralement la maîtrise d'ouvrage d'opérations communes à l'échelle régionale ; à titre d'exemples : réseau breton à très haut débit, projet UEB C@mpus (faire de tous les campus un seul campus numérique), actions conjointes en formation tout au long de la vie.

Le service central de l'UEB qui sera localisé dans la cité internationale ne regroupera que des services chargés de maîtrise d'ouvrage. Nous retrouvons donc dans ces locaux des bureaux et des espaces de travail pour les personnels en fonction sur ces opérations de pilotage, mais aussi des salles de réunions, à la fois en « présentiel » et à distance (visio-conférences, salles de

travail collaboratif). Une part significative des autres personnels travaille et continuera à travailler dans les locaux des établissements membres. Par ailleurs, un nombre croissant de délégations d'établissements français et d'établissements étrangers fréquentent nos locaux. Aussi les futurs locaux de la cité internationale, qui constituent un des portails représentatifs de l'enseignement supérieur à Rennes et en Bretagne, doivent, par la qualité des espaces offerts, illustrer l'ambition que les Etablissements et les Collectivités portent au développement et au rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne.

1.1.2. LE CENTRE DE MOBILITE INTERNATIONALE DE RENNES, SUCESSEUR DE L'EUROPOLE UNIVERSITAIRE

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Europôle universitaire de Rennes n'a pas été prorogé : une procédure de liquidation a été engagée le 31 octobre 2007 et les opérations de liquidation se sont achevées en avril 2008.

Les missions de dimension régionale assurées par l'ex-Europôle ont été intégrées dans l'activité commune du PRES (dite 6.5) : promotion internationale (salons ...), centre de ressources numériques en Français Langue Etrangère.

Les établissements d'enseignement supérieur rennais (Rennes 1, Rennes 2, Agrocampus Ouest, INSA, ENSCR, IEP, ENSAI, antenne de Bretagne de l'ENS Cachan), et les collectivités concernées (Rennes Métropole, Conseil Général 35) ont décidé de poursuivre les activités de dimension métropolitaine intéressant le site rennais¹ dans le cadre d'un Groupement (sans personnalité morale) dénommé « Centre de Mobilité Internationale de Rennes » (CMI Rennes). La constitution de ce Groupement, créé le 15 janvier 2009, et rattaché au PRES, permet à des partenaires non membres du l'UEB de bénéficier de ses actions, et d'y contribuer financièrement.

La vocation du CMI Rennes est d'assurer des prestations et de fournir des services aux étudiants, doctorants et chercheurs en mobilité entrante et sortante, vers ou depuis le site rennais :

- accueil, information, orientation, intégration culturelle et linguistique des étudiants et chercheurs étrangers
- actions d'information et de préparation linguistique et culturelle à une mobilité internationale, pour les étudiants et chercheurs rennais...

Grâce à la synergie résultant de sa localisation au sein de la Maison Internationale, le CMI Rennes, sera en mesure de remplir avec une efficacité accrue ses missions d'accueil et d'information. Ces nouveaux locaux dans un bâtiment emblématique, au cœur de l'agglomération, lui permettront de développer de nouveaux services auprès des chercheurs, doctorants et

¹ Un Groupement comparable devrait être créé à Brest

étudiants étrangers, et de renforcer, ce faisant, son rôle de structure de mutualisation à l'international, pour les établissements d'enseignement supérieur rennais et les organismes de recherche.

D'un point de vue opérationnel, le CMI Rennes :

- doit impérativement être en connexion étroite avec les services liés à l'hébergement des chercheurs (et il doit avoir une implication directe dans la gestion des réservations de la résidence et il contribuera par ailleurs à son animation) ;
- doit être très facilement identifiable (visibilité, vitrine pour l'international, situation en RDC) ;
- pouvoir disposer de locaux lui permettant d'organiser sa structuration autour d'un guichet administratif unique ayant pour rôle l'Information et le conseil, l'accueil, le recueil et la transmission de données administratives, etc.

Voir surfaces utiles en annexe

Cité internationale Rennes
Locaux PRES UEB, hors CMI-Rennes

	Personnels	Surfaces utiles
Président	1	20
Directeur	2	40
Assistant(e)s directions	3	30
DRH	1	15
Budget et Compta	3	20
Communication (commune avec CMI-Rennes)	5	60
Suivi contrats et conventions	2	15
Europe & international	3	20
Numérique	4	30
Observatoire/reporting	3	20
Qualité	1	15
passagers	6	40
Total : personnels et surfaces bureaux	34	325
Salle de réunion 1 (50 pl)		100
Salle réunion 2 (immersive 16 pl UEB C@mpus)		45
Convivialité		20
Archives / Doc		40
locaux techniques		15
Total m² utiles:		545

Locaux CMI-Rennes (Ex Europôle)

Accueil général : partagé CMI/UEB/CROUS	1	12
Locaux propres CMI Rennes		
Personnels permanents CMI		
Direction CMI	1	15
Bureau accueil chercheurs	2	15
Bureau accueil doctorants	2	15
Bureau accueil étudiants étrangers	2	15
Bureau /animation/action culturelle	1	12
Bureau mobilité sortante/documentaliste	2	15
Personnels temporaires - Guichet unique rentrée		
Bureaux rdv rentrée (moniteurs d'accueil)	4	30
Autres bureaux services guichet unique	4	30
Espaces communs		
Espace rentrée/accueil étudiants		25
Espace documentation / information		40
Salles réunion et autoformation		50
Espace convivialité des personnels		15
Espace archivage		20
Total m² utiles:		309

UEB y compris CMI Rennes

UEB y compris CMI Rennes : (S utile)		854
UEB y compris CMI Rennes : (SHON)		1196